

# LA QUESTION DU JUSTE SALAIRE

---

La question du juste salaire est à l'ordre du jour dans toutes les revues d'Economie politique depuis la célèbre Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Exposons brièvement l'état de la question.

La détermination du salaire dépend-elle uniquement de l'offre et de la demande, ou existe-il, pour chaque travail, un *minimum* de salaire au-dessous duquel le patron ne peut pas descendre sans violer la justice ? Et, si ce minimum de salaire existe, d'après quel *criterium* se doit-il déterminer ? d'après la seule valeur du travail ou d'après les seuls besoins de l'ouvrier ? ou simultanément, d'après la valeur du travail et les besoins de l'ouvrier ?

A la question ainsi posée, voici la réponse de Léon XIII dans son Encyclique: " QUE LE PATRON ET L'OUVRIER FASSENT DONC TANT ET DE TELLES CONVENTIONS QU'IL LEUR PLAIRA ; QU'ILS TOMBENT D'ACCORD NOTAMMENT SUR LE CHIFFRE DU SALAIRE, AU-DESSUS DE LEUR LIBRE VOLONTÉ IL EST UNE LOI DE JUSTICE NATURELLE PLUS ÉLEVÉE ET PLUS ANCIENNE, A SAVOIR : QUE LE SALAIRE NE DOIT PAS ÊTRE INSUFFISANT A FAIRE SUBSISTER L'OUVRIER SOBRE ET HONNÊTE. . . . .

Cette solution papale est, tout d'abord et évidemment, la condamnation de la théorie qui fait dépendre la justice du salaire uniquement du libre consentement des contractants, théorie qui a prévalu depuis un siècle et qui a amené tant de misères. En second lieu, le pape dit clairement que le salaire, pour être juste, doit se mesurer aux besoins de l'ouvrier sobre et honnête. Mais il n'est pas possible qu'il le fasse dépendre uniquement des besoins de l'ouvrier ; ce serait admettre la théorie socialiste de Louis Blanc, qui disait : " Il faut donner à chacun suivant ses besoins. " Il faut donc conclure que, d'après l'Encyclique, le salaire, pour être juste, doit être proportionné à la fois à la valeur du travail et aux besoins de l'ouvrier, ou, pour mieux rendre la pensée du Saint-Père, que dans